



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture  
et des forêts DIAF  
Direktion der Institutionen und der Land-  
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

[www.fr.ch/diaf](http://www.fr.ch/diaf)

*Seules les paroles prononcées font foi !*

## **Assemblée constitutive de l'Association des communes fribourgeoises**

Guin, le 30 juin 2021

*Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF*

Monsieur le Président,  
Messieurs les Préfets,  
Mesdames et Messieurs les Syndic-que-s,  
Mesdames et Messieurs les membres des conseils communaux,  
Madame la Directrice,  
Madame la Secrétaire générale  
Monsieur le Secrétaire général  
Monsieur le chef de service,  
Mesdames et Messieurs  
Sehr geehrte Damen und Herren,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter toutes et tous pour votre élection ou réélection. Le mandat que la population vous a confié est l'un des plus beaux de notre système démocratique. Durant les prochaines années, vous allez apporter une contribution essentielle à la qualité de vie des Fribourgeoises et des Fribourgeois, au plus près de leurs préoccupations et de leurs besoins. Cette proximité est essentielle, elle est inscrite au plus profond de nos gènes et elle est à l'origine de la prospérité de notre canton et de notre pays.

Dies gilt ganz besonders in der jetzigen Zeit. Die Gesundheitskrise, die auch zu einer sozialen und wirtschaftlichen Krise geworden ist und nun schon über ein Jahr anhält, hat uns alle geprägt. Aber sie hat auch gezeigt, wie stark unsere Gesellschaft angesichts von schwierigen Situationen sein kann und wie viel Solidarität zum Ausdruck kommt. Die Gemeinden waren zentral für diese Resilienz. Während der Krise selbst, als sie die wesentlichen Dienstleistungen für die Bevölkerung sicherstellten und für die Betreuung der besonders gefährdeten Personen, insbesondere in den Pflegeheimen, sorgten, oder auf lokaler Ebene Hilfsangebote koordinierten und organisierten.

Mais la crise que nous traversons a également prouvé l'importance de l'action des communes sur le long terme. Le coronavirus a montré, parfois en nous en privant, l'importance des liens sociaux, qui se créent au bord d'un terrain de foot, sur une place de village, le long du chemin de l'école, dans les transports publics, autour d'une place de jeux. Ces liens dont nous avons redécouvert l'importance vitale reposent bien souvent sur des mesures prises au niveau local, au plus près de la population. Si nous pouvons aujourd'hui espérer sortir de la crise plus forts qu'avant, c'est grâce à votre engagement et à celui de vos prédécesseurs, tous ces élu-e-s qui ont œuvré durant des années

pour renforcer la qualité de vie de leurs concitoyennes et concitoyens. Je tiens à vous en remercier chaleureusement.

Sortir de la crise et réparer les dégâts ne suffit pas. Il faut rester ambitieux, et se projeter dans l'avenir, même, ou plutôt surtout, alors que la crise nous a montré à quel point il peut être incertain. C'est particulièrement vrai en matière institutionnelle. Les chantiers sont très nombreux, et je me réjouis de les aborder avec vous.

La politique des fusions de communes est par exemple arrivée à un moment charnière. Elle a rencontré un immense succès, et aujourd'hui, la moitié des Fribourgeoises et Fribourgeois habitent une commune créée il y a moins de 20 ans ! Je suis sûr que cette tendance va se poursuivre. Je sais qu'aujourd'hui, la fusion n'est taboue nulle part, et que vous êtes toutes et tous prêts à l'envisager si elle apporte un plus pour votre population. Mais il faut constater également que les disparités entre communes n'ont pas réellement diminué, puisque notre canton compte toujours de très petites communes à côté de communes de plus en plus grandes. Que ces communes si différentes fonctionnent sur la base des mêmes dispositions légales devient de moins en moins satisfaisant.

Les projets de fusion de très grande ampleur que connaît notre canton, je pense bien sûr au Grand Fribourg ou à la commune unique en Gruyère, mais également à ces fusions par étapes autour de Morat ou d'Estavayer, pour ne citer que quelques cas, rendent cette problématique encore plus flagrante.

Ich bin der Meinung, dass die Gesetzgebung den Gemeinden mehr Autonomie im organisatorischen Bereich geben sollte, um ihrer Grösse und Kapazitäten Rechnung zu tragen. Ich bin überzeugt, dass die wenigen kantonalen Kompetenzen, die derzeit an die grossen Gemeinden delegiert werden (zum Beispiel im Polizeibereich), für die sehr grossen Gemeinden mit einer starken Verwaltung und einem weiträumigen und zusammenhängenden Gebiet erweitert werden sollten. Es handelt sich um eine der vielen grundsätzlichen Fragen, die im Rahmen der Totalrevision des Gemeindegesetzes geprüft werden müssen, die der Staatsrat für die nächste Legislaturperiode angekündigt hat.

Fribourg a la chance d'avoir des régions fortes, mais également des communes compétentes et ambitieuses, pour le bien de leur population et de tout le canton. Nous devons faire en sorte que la législation cantonale ne freine pas les projets et n'étouffe pas les communes qui ont les moyens d'assumer des tâches plus complexes.

Maintenir et renforcer l'autonomie communale demandera d'avoir le courage d'aborder ce genre de questions. Car sinon, je l'avoue, je crains qu'elle disparaisse comme peau de chagrin dans les années à venir. C'est un engagement quotidien. Je sais que l'ACF est très attentive à cette question, et qu'elle ne manque pas, souvent légitimement, de relever les propositions cantonales qui privent les communes de leur marge de manœuvre. Mais je voudrais également insister sur un point : les communes elles-mêmes ont une part de responsabilité dans ce processus de centralisation. Je crois qu'il n'y a pas une session du Grand Conseil où je n'entends pas des député-e-s, par ailleurs élu-e-s d'une commune, demander que l'Etat reprenne telle ou telle tâche, ou finance telle ou telle prestation à la place des communes. Une belle manière de détricoter le désenchevêtrement des tâches avant même son entrée en vigueur ! Je me réjouis donc de l'excellente collaboration que nous entretenons avec l'ACF, car elle est la condition nécessaire pour une véritable réforme des communes qui apportent des solutions sur le terrain.

Cette réforme devra également accompagner la réforme des régions. Vaste sujet, presque serpent de mer, une vraie montagne qui a souvent accouché d'une souris. Je pense qu'il est toutefois urgent, là aussi, de reprendre l'ascension. Les frontières des communes, quelle que soit leur taille, ne limitent plus aujourd'hui les déplacements de la population.

On vit dans une commune, on travaille dans une autre, on envoie ses enfants à l'école dans une autre encore, on franchit les frontières communales pour nos loisirs ou nos achats. Le constat n'est pas nouveau, et de tout temps notre canton a cherché des solutions pour que les pouvoirs publics, en particulier les autorités communales, conservent la capacité de prendre des décisions au nom de leur population. Mais ces solutions, tout innovantes qu'elles aient été au moment de leur création, je pense aux associations de communes, ou à l'agglomération, paient aujourd'hui la rançon de leur succès. Nous allons sans doute bientôt franchir le cap des 100 associations de communes dans notre canton.

Le jour n'est pas si loin où Fribourg comptera plus d'associations que de communes. C'est un cap symbolique, qui illustre à quel point le niveau régional a pris de l'importance ces dernières années, et à quel point il faut au plus vite se poser la question de la coordination des structures régionales. Les communes doivent, d'une manière ou d'une autre, reprendre la main, non pas en se renfermant sur leur seul territoire, mais en disposant d'institutions innovantes leur donnant les moyens de planifier, à l'échelle de leur région, l'ensemble des politiques publiques qui nécessitent leur collaboration.

Ma Direction a ainsi constitué il y a quelques mois un groupe de travail, dans lequel siègent deux représentants de l'ACF, Monsieur le Président et Monsieur le Syndic d'Estavayer, qui doit rendre prochainement un rapport sur le sujet au Conseil d'Etat. Mon objectif sera ensuite d'organiser des débats avec tous les partenaires concernés, l'ACF bien évidemment, et de solliciter l'avis et le soutien du Parlement.

En l'état, vous l'avez sans doute lu dans la presse, je pense que nous devons travailler sur deux modèles, l'un basé sur de très grandes communes, capables d'assumer des tâches régionales comme je le relevais plus haut, mais dotées d'arrondissements pour ne pas perdre cette si précieuse proximité, et l'autre proposant le renforcement des associations de communes pour leur donner les moyens de piloter réellement les tâches au niveau de la région. Comme dans bien d'autres domaines, je suis convaincu que l'Etat doit ici fixer le cadre général, et laisser ensuite les autorités locales développer l'organisation la mieux adaptée à leurs besoins. Il en va de leur autonomie.

Abschliessend möchte ich noch zwei Gesetzesentwürfe erwähnen, die vor allem die Gemeinden betreffen. Ich habe vorhin die Aufgabenentflechtung erwähnt. Sie haben zweifellos gesehen, dass der Vorentwurf Anfang Monat und bis im August in die Vernehmlassung gegeben worden ist. Dieses erste Paket klärt mehrere wichtige Bereiche und schlägt eine logische Aufteilung zwischen dem Staat und den Gemeinden vor - sowohl bei den Aufgaben als auch der Finanzierung. Ich möchte an dieser Stelle die umfangreichen Arbeiten hervorheben, die über viele Jahre in enger Zusammenarbeit mit dem FGV geleistet wurden. Ich bin überzeugt, dass dieses Projekt ein Schritt in Richtung einer besseren Aufteilung ist und dass es den Weg für weitere Analysen ebnet, insbesondere im Bildungsbereich. Mein Kollege, der Direktor für Erziehung, Kultur und Sport, hat sich bereits ausdrücklich dafür ausgesprochen. Vertrauen war zentral für diese Arbeiten und wird auch bei ihrer Umsetzung von entscheidender Bedeutung sein.

Si le premier paquet du désenchevêtrement a demandé plus de huit ans d'analyse et de travail, je suis convaincu qu'il constitue une étape importante, pour les domaines traités, mais également pour l'esprit de collaboration entre l'Etat et les communes, essentiel pour que l'action des pouvoirs publics contribuent ensemble à la prospérité et à la qualité de vie de toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois.

Je pense également à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les agglomérations. Certains d'entre vous ont participé vendredi dernier à une première séance d'information sur l'avenir de l'agglomération Mobul.

D'autres sont déjà invités la semaine prochaine pour parler de l'agglomération de Fribourg. La délégation du Conseil d'Etat pour les agglomérations et les structures territoriales a en effet décidé de réunir une première fois toutes les communes directement concernées par la politique des agglomérations. Ce ne sont pas moins de 40 communes pour les deux régions.

Sans compter les communes singinoises impactées par l'agglomération de Berne, et les communes de la Veveyse qui participent au projet Rivelac. Et je pense que cette question doit aussi interpeler toutes les autres communes. Car la prospérité de l'ensemble de notre canton dépend aussi du développement des centres urbains, qui doivent assumer leurs responsabilités, avec l'aide de la Confédération et du canton.

Mais je ne veux pas prolonger trop longtemps cette soirée. Je veux finir par l'essentiel : vous remercier toutes et tous au nom du Conseil d'Etat pour votre engagement, pour vos projets, pour votre disponibilité, pour votre vision, pour votre ambition au service de la population !

Très bonne soirée !